## REUNION PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme le Gouverneur ff assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 12 décembre 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mesdames, Caroline LEBEAU et Marie-Christine SCHEEN.
  - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?
  - M. RASSAA.- Madame SCHEEN est excusée.
  - M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?
- M. VANDEBURIE.- Mesdames LEBEAU et MARECHAL ainsi que Monsieur EL HAJJAJI sont excusés.
  - M. LE PRESIDENT. Monsieur CAPPA?
  - M. CAPPA.- Madame ABAD-PERICK et Monsieur DECERF sont excusés.
  - M. LE PRESIDENT. Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Monsieur HARTOG est excusé et Monsieur DEGEY arrivera avec un peu de retard.

- M. LE PRESIDENT. Monsieur LEJEUNE ?
- M. LEJEUNE.- Tout le monde est là
- M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

# I.- Ordre du jour

## II.- Ordre du jour actualisé

### III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous informe qu'une version électronique du carton de vœux 2020 est disponible depuis le portail des Conseillers. Une version sous forme d'animation vidéo qui vous permet de personnaliser vos messages et de toucher davantage de destinataires.

Par ailleurs, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines, confectionnées par l'IPES de Hesbaye, vous est offert, à ne pas nécessairement consommer de suite...

(Applaudissements).

## IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

- (M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2019).
- M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

# V.- Questions d'actualité

Document 19-20/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au processus Liège 2025.

Document 19-20/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux zones de secours.

Document 19-20/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'avenir des Rencontres du Théâtre Jeune Public de Huy.

Document 19-20/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au projet de rénovation du Grand Théâtre de Verviers.

# M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte 4 points. Pour la première question référencée 19-20/A10, je donne la parole à Monsieur Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, je ne sais pas si je dois dire Madame la Gouverneur faisant fonction ou Madame la déléguée du Gouverneur... j'ai appris quelque chose, Madame la Gouverneur faisant fonction, les membres du Conseil provincial.

La Ville de Liège a, dans le courant de l'année 2019, mis en place un processus participatif demandant aux citoyens de proposer et de voter pour des projets à réaliser dans les années à venir. Une série de projets ont été sélectionnés et font partie du Plan stratégique transversal.

Vous auriez raison de me rappeler l'autonomie communale mais une série de projets dépasse le cadre strict de la Commune et devrait intéresser en fait la Province dans sa mission d'accompagnement de la supracommunalité.

Je relève de manière non exhaustive les projets suivants : autoroutes cyclables et variantes, on a déjà parlé ici au Conseil de différents points nœuds et autre réseaux vélos ; le projet de parc métropolitain sur le site du Ry-Ponet, nous en avons également parlé; mettre en place via le Ravel 38 une collaboration touristique Liège –Aachen

Je souhaiterai savoir si la Province avait connaissance de ce processus et des projets qui y ont été présentés. Je souhaiterai également savoir si la Province pouvait s'emparer de un ou plusieurs projets pour les mettre en œuvre dans le cadre de la supracommunalité dans les prochaines années.

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.
- M. Luc GILLARD, Député provincial Président (à la tribune). Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur faisant fonction, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Monsieur le Conseiller VANDEBURIE, vous m'interrogez sur l'implication de la Province de Liège dans le projet Liège 2025.

Sachez que la Province de Liège a bien pris connaissance du Plan Stratégique Transversal de la Ville de Liège car elle est particulièrement attentive aux projets qui pourraient s'inscrire dans une réflexion plus large qui concernerait le territoire provincial.

Nous sommes donc bien informés de ce processus participatif qui a amené les citoyens à proposer des projets à réaliser dans le futur. Je soulignerai que ce Plan Stratégique Transversal ne porte pas uniquement sur la Ville de Liège elle-même mais sur un territoire élargi et que la conception de ce plan stratégique a été voulue comme telle.

La Province ne s'emparera pas, pour reprendre vos mots, d'un des projets pour sa mise en œuvre dans le cadre de la supracommunalité mais veillera à son évolution s'il se situe dans un réseautage ou s'il structure une politique qui fait partie des sept chantiers provinciaux identifiés dans le cadre du Schéma provincial de Développement territorial.

Venons-en maintenant aux projets que vous avez mis en exergue, pour les autoroutes à vélo tout d'abord, le Plan Urbain de Mobilité, PUM, a défini des axes cyclables structurants mais ceux-ci ne répondent pas nécessairement au concept d'autoroutes cyclables telles qu'envisagées dans la périphérie de Bruxelles.

Actuellement, la Wallonie a débloqué un budget pour réaliser une première expérience d'autoroute cyclable à Liège, au niveau des quais Gloesner-Mativa mais c'est donc la Direction des Routes de Liège qui pilote le projet, projet auquel la Province de Liège porte un grand intérêt en termes de réseautage « voies lentes ».

Concernant le projet du Ry-Ponet, celui-ci a été déjà évoqué à plusieurs reprises à cette tribune. Il a certes un caractère supracommunal puisque trois communes sont concernées. Néanmoins, actuellement, la plus grande partie des terrains sont en zone d'habitat et sont aux mains d'un promoteur privé. La Province de Liège avait déjà affirmé qu'elle était prête à accompagner techniquement le dossier mais il ne fait pas partie des thématiques que l'Assemblée générale de Liège Europe Métropole vient de définir pour les futurs subventionnements. Et ça pour faire écho aux thématiques supracommunes.

En effet, elles seront les suivantes pour les années 2020-2022 : le développement territorial et la Mobilité durable ; le développement harmonieux de l'Habitat en zones rurales et urbaines ; la sécurité, vous vous en doutez. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un prochain Conseil.

Quant au dernier projet évoqué, soit une collaboration touristique Liège-Aix-la-Chapelle via le RAVeL 38, l'implication de la Province est déjà effective puisqu'elle est déjà partenaire du dossier Xb-Mob qui vise à finaliser des infrastructures cyclables de part et d'autre des frontières et à développer l'itinérance cyclable au cœur de l'Euregio. La Province de Liège est engagée dans ce projet à travers la Fédération du Tourisme au même titre que les Villes d'Aix-la-Chapelle et de Maastricht.

Rappelons également que le Groupement européen de Coopération territoriale de l'Euregio Meuse-Rhin que la Province de Liège préside pour les trois prochaines années a retenu le développement du tourisme transfrontalier comme l'une de ses priorités. Comptez donc sur moi pour être particulièrement vigilent à ce propos.

À travers ces exemples, vous constatez comme moi l'implication provinciale dans la réflexion Liège 2025.

Au-delà des sujets évoqués dans votre légitime question, M. VANDEBURIE, permettezmoi de rappeler à cette Assemblée et à tous ses membres une vérité première. La politique et la gestion d'une institution comme la Province de Liège sont faites de choix et donc de renoncements dans un cadre budgétaire fermé, qui est ce qu'il est, comme nous le savons tous.

Sur d'innombrables sujets, nous pourrions peut-être faire davantage si nos moyens budgétaires le permettaient. Sachons, chacun d'entre nous, de la majorité ou de la minorité constructive, faire preuve de raison et de discernement en s'abstenant d'alimenter une surenchère de missions que la Province de Liège ne pourra pas accomplir valablement avec des financements relevant plus de saupoudrages de circonstance que d'une saine gestion à long terme.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Député provincial – Président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum.

Pas d'intervention, nous pouvons donc passer à la deuxième question.

Pour la deuxième question référencée 19-20/A11, je donne la parole à Madame Astrid BASTIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur faisant fonction, Monsieur le Député provincial Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Monsieur le Député provincial-Président, Monsieur le Président, je me permets de vous notifier cette question d'actualité concernant les zones de secours.

La DPR a mentionné la reprise des zones de secours par les Provinces. Si cette nouvelle peut a priori chagriner les provincialistes car elle vient surcharger financièrement cette institution sans lui en donner les moyens, c'est en fait une excellente nouvelle pour les défenseurs de l'institution provinciale. Pour la première fois, depuis très longtemps, on ne parle plus de suppression et une autorité supérieure veut nous donner une compétence exclusive.

A nous de saisir la balle au bond et de prouver que la Province de Liège peut relever proactivement et positivement ce défi qui rentre dans nos sphères de compétences historiques que ce soit notamment l'Ecole du feu, fierté provinciale légitime. Nous nous revendiquons l'amie des communes, or celles-ci sont soumises à rude tension financière. Soyons de bon compte, ce n'est pas le cas pour notre institution à tout le moins celle de Liège quand bien même l'effort sera conséquent et ce que nous financerons en zone de secours nous ne le financerons pas ailleurs.

Monsieur le Député, le timing est annoncé pour 2024, c'est loin et c'est proche à la fois. Quel est le timing selon lequel vous comptez avancer ? Quel message envoyez-vous aux Communes ? Jamais, sauf si le Fédéral nous refinance ? Ou au contraire, en 2020, on étudie le

dossier et pour dans un an au plus tard, on invite les Communes et on leur dit comment on avance d'ici 2024 et pourquoi pas 25% de prise en charge en 2021, 50% en 2022, 75% en 2023 et 100% en 2024.

Les Communes, notamment celles sous CRAC ont besoin d'une lisibilité claire plutôt qu'un verbiage d'excuse ou de conditions avant d'avancer concrètement.

Jouer la montre, utiliser des procédés dilatoires, gagner du temps serait simple pour les Provinces mais ce serait faire la politique de l'autruche et donner raison aux toujours plus nombreux mandataires, citoyens, analystes politiques qui remettent en cause l'existence de l'institution provinciale.

Choisir c'est également renoncer, vous devrez nous dire aussi ce que vous comptez abandonner ou à tout le moins rationaliser.

Merci d'avance pour votre réponse.

- M. LE PRESIDENT. Merci Madame la Conseillère provinciale. Monsieur le Député provincial Président, je vous invite à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.
- M. Luc GILLARD, Député provincial Président (à la tribune). Merci Monsieur le Président, Madame la Gouverneur ff, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Madame la Conseillère BASTIN, je tiens tout d'abord à vous remercier de votre intervention concernant les zones de secours car celle-ci me permet de mettre en avant, une fois encore, tout l'investissement voulu par la Province de Liège et la charge qui lui a déjà été confiée en matière de sécurité civile et ce, en complément notamment à l'action menée à ce propos par l'autorité fédérale compétente.

À juste titre, vous vous préoccupez de la problématique des zones de secours mais également d'un sujet pour lequel nous ne disposons pour l'heure d'aucune certitude, ni même de la moindre méthodologie, je veux parler des éventuelles répercutions budgétaires et des choix politiques qui pourraient résulter de la progressive prise en charge par les provinces des contributions communales au financement des zones de secours.

Un constat regrettable s'impose cependant. Celui de se dire que demain, la Province risque peut-être d'assumer plus que les charges réelles liées à la réforme de la sécurité civile sachant que le Fédéral intervient à ce jour à concurrence uniquement de 20% de la masse globale et je n'ai pas besoin de vous rappeler que la législation imposerait 50%.

Pour aborder les termes de la Déclaration de politique régionale consacrés à la thématique de la sécurité civile dont vous faites écho au travers de votre question, nous avons cependant, au moins, une certitude. Cette reprise en charge provinciale des dotations communales aux zones de secours devra être progressive pour atteindre d'ici à 2024 sa pleine vitesse de croisière.

Vous ne devez pas douter du fait que la proactivité et le positivisme sont ici les maîtres mots que nous souhaitons inscrire au tableau de l'Histoire provinciale même si cela ne signifie pas pour autant que nous nous devons d'accepter sans rien dire ce sort voulu et imposé par le pouvoir régional qui, faut-il le rappeler, ne dispose en tout cas pas, à ce jour, d'une compétence législative en matière de sécurité civile.

Le vent d'une régionalisation de la matière aurait-il peut-être déjà commencé à souffler... Je laisserai le soin aux analystes politiques d'approfondir la question.

Madame la Conseillère, vous l'aurez bien compris dès l'entame de mes propos, vous répondre en précisant comment nous souhaitons agir demain à ce sujet est difficile dès l'instant où ne maîtrisons pas, pour ne pas dire ne connaissons pas du tout, les règles mêmes dudit jeu qui a été mis en place d'initiative par le niveau régional et ce, sans concertation officielle préalable des acteurs concernés.

Pour être clair avec vous, le premier groupe de travail thématique qui réunira notamment les Présidents de Collège se tiendra le lundi 16 décembre prochain au Cabinet du Ministre Dermagne.

Vous le comprenez bien... Nous sommes ici au début, non pas d'une longue traversée du désert, mais bien d'un chemin de montage sinueux dont nous espérons qu'il nous amènera, après pleine concertation des acteurs compétents, à des lendemains meilleurs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Député provincial – Président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Pour la troisième question référencée 19-20/A12, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Madame la Gouverneur f.f., Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, chers Collègues,

Je suis très inquiète ! Il me revient que le monde de la Culture et particulièrement celui du Théâtre Jeune Public, notre TJP, organisé sur le territoire de notre belle Province, particulièrement vivant, créatif et comptant de nombreux talents, et qui nous est envié par bon nombre d'autres pays, est inquiet pour son avenir : L'organisation des futures rencontres du théâtre jeune public par la seule province de Liège semblerait compromise...

En effet, les RTJP, organisées à Huy annuellement, sont remises en question suite à l'annonce de la Province de Liège de ne plus pouvoir assumer seule l'organisation de celles-ci. Les spectacles mais aussi les talents de médiations qui y sont développés sont particulièrement connus pour leurs qualités et pour la diversité des champs artistiques qui sont couverts : Théâtre d'ombre, Théâtre de texte, danse, marionnette, théâtre d'objet, etc. La richesse du TJP est en perpétuelle évolution et connaît une excellente réputation à l'international comme chez nous. Le

théâtre scolaire et le théâtre familial est en plein développement, notamment grâce au travail des compagnies associé à celui des programmateurs et le nombre de représentations dépasse les 1500 par an en Wallonie et à Bruxelles.

Les RTJP sont centrales dans l'organisation du TJP : c'est un moment où l'on peut assister à toutes les nouvelles créations des compagnies agrées ou disposant d'un avis favorable et où sont présentés les spectacles sélectionnés par la commission « théâtre à l'école ». Durant une semaine, en août, on peut donc y croiser un grand nombre d'artistes talentueux comme des programmateurs et programmatrices passionnés.

Parmi ces derniers, bon nombre d'entre eux-elles viennent de l'étranger, voyant dans ce moment précis, une possibilité fascinante de découvrir près de 42 créations en 7 jours. La plupart reviennent chez eux-elles avec dans leurs bagages des envies de programmation. Cela représente des opportunités importantes pour nos compagnies. Aussi à l'étranger : d'Alsace à la Suisse en passant par le Japon ou le Canada.

C'est aussi le moment que choisissent les programmateurs pour construire leurs projets de programmation pour les saisons suivantes. Bref, les RTJP c'est le moment charnière pour le monde culturel travaillant à la création jeune public.

Sans oublier également, la notion 'Climat' car tous les spectacles sont centralisés en un seul endroit. Un centre culturel n'a pas besoin d'envoyer ses collaborateurs aux 4 coins de la FWB ou de l'Europe, il lui suffit de les envoyer à Huy. Economie d'argent, réduction de l'empreinte carbone.

Lors des RTJP 2019, l'association des programmateurs professionnels et la Chambre du théâtre de l'enfance et la jeunesse disaient en ouverture : « les rencontres de Huy sont dans un tournant de leur histoire, les enjeux du maintien de ce moment sont importants. Nous nous associons pour pouvoir participer à une réelle concertation avec les provinces francophones et la Cocof pour réfléchir ensemble à son futur. »

Il me revient que l'appel de la Province de Liège envers les autres et la COCOF n'a dégagé que peu de solutions immédiates. Bien que la plupart des provinces reconnaissent le caractère fondamental des RTJP, l'articulation collective semble complexe.

Je sais également que même si la Fédération Wallonie Bruxelles participe déjà au RTJP sur plusieurs aspects, notamment financier, l'organisation globale estimée à quelques 300.000€ essentiellement en déploiement de services, de promotion et d'organisation est prise en charge par la Province de Liège.

Vu le risque, et pour permettre à chacun d'y voir plus clair à l'horizon des RTJP 2020, j'en viens à mes questions : quelle stratégie spécifique avez-vous mis en place pour s'assurer que les RTJP soient pérennisées et consolidées ?

Pouvez-vous me rassurer, rassurer le monde de la culture et rassurer la Ville de Huy sur le futur de cette organisation Qu'en sera-t-il des prochaines éditions ? 2020 et les années suivantes ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Conseillère provinciale. Monsieur le Député provincial – Président, je vous invite à nouveau à la tribune pour les réponses du Collège provincial à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Madame la Gouverneur ff, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Madame la Conseillère GAILLARD, les Rencontres Théâtre Jeune Public représentent en effet, un moment particulier et indispensable au sein du dispositif « théâtre à l'école » tel que construit par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, comme vous l'avez fort bien souligné, ces Rencontres Théâtre Jeune Public sont opérationnalisées par la Province de Liège et plus précisément par son service de la Jeunesse.

Chacun s'accorde sur la singularité, la qualité, l'originalité des productions théâtrales jeune public en Wallonie et à Bruxelles, tant sur notre territoire qu'à l'international, pour un nombre impressionnant avoisinant les 1.500 représentations annuelles en Wallonie et à Bruxelles, mais aussi à l'étranger.

Ce moment particulier de rencontres et d'échanges que sont les Rencontres Théâtre Jeune Public, permettent en effet à quelque 500 programmateurs nationaux et internationaux ainsi qu'aux compagnies professionnelles de théâtre jeune public d'assister en à peine plus d'une semaine à une quarantaine de spectacles, leur permettant de la sorte soit de se porter acquéreur et de programmer, soit de rendre visible le travail de production et le diffuser.

L'élément « Climat » est aussi une valeur ajoutée dont on ne peut que se féliciter.

Le 28 novembre dernier, comme suite aux inquiétudes liées à la charge financière incombant à la seule Province de Liège, une rencontre fut organisée par l'Association des Provinces wallonnes, réunissant l'ensemble des Députés provinciaux en charge de la Culture, au cours de laquelle a été présentée une analyse succincte des modalités techniques et des objectifs de base.

L'objectif de cette rencontre consistait à évaluer le degré d'intéressement de chacun, mais également les possibilités de refinancer cette organisation qui, pour mémoire, est prise en charge par la seule Province de Liège à concurrence de plus de à peu près 400.000 €.

À défaut d'avoir rencontré une volonté d'établir un mécanisme de soutien financier de la part des autres provinces wallonnes, nous pouvons toutefois nous réjouir de la reconnaissance et de l'intérêt, rappelés par chacun, vis-à-vis des Rencontres Théâtre Jeune Public et des pistes de soutien qui nous ont été faites en termes de valorisation pour le prêt de matériel ou la conception graphique, par exemples.

Dernièrement, suite à l'interpellation de M. Matteo SEGERS Parlementaire Ecolo, auprès de la Ministre LINARD, celle-ci a souhaité rencontrer les autorités provinciales liégeoises, afin de

faire le point sur les modalités organisationnelles et financières.

Au terme de cette entrevue, Mme SANDRON, Conseillère culturelle pour la Ministre LINARD, semblait tout à fait rassurante quant à l'implication financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation des Rencontres Théâtre Jeune Public 2020, soit, à tout le moins, le maintien du montant de 20.000 €, vous voyez l'apport de la Province... par le biais duquel elle soutenait l'édition 2019. Pour information, ce montant de 20.000 € représente 5,5 % du financement global...

Il serait également dans les intentions de Mme la Ministre de rencontrer prochainement la COCOF, la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse et l'Association des Programmateurs professionnels. Un retour nous en serait fait dans le courant du mois de janvier 2020 et une nouvelle entrevue serait très vraisemblablement provoquée par Mme la Ministre LINARD.

Sans certitude, avant que les données budgétaires de 2020 ne soient validées, Mme SANDRON évoquait également la possibilité d'un financement complémentaire pour l'édition 2020. Si la Province de Liège peut raisonnablement s'engager à organiser cette édition 2020, il n'en resterait pas moins indispensable de définir, dès les prochains mois, les modalités pour les éditions suivantes, sans ignorer que c'est l'ensemble du dispositif « théâtre à l'école » que la Fédération Wallonie-Bruxelles devra revoir en concertation avec les Provinces wallonnes, la COCOF, la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse et l'Association des Programmateurs professionnels.

À cet égard, je vous informe que plusieurs réunions de concertation ont déjà eu lieu, à l'initiative de la Chambre des Théâtres et de l'Association des Programmateurs professionnels, et qu'un mémorandum a été édité.

C'est au sein de ce dispositif modifié que chacun aura l'opportunité de faire valoir ses priorités, tant dans le chef des institutions publiques impliquées au premier plan, que dans le chef des partenaires indirects, dont la Ville de Huy qui a toujours témoigné d'un intérêt pour cette organisation. Comme pour chaque édition, le Collège provincial appréciera l'opportunité d'entreprendre des concertations début 2020 avec la Ville de Huy dans l'espoir qu'elles aboutiraient à une participation plus concrète de sa part, et ainsi accroître sa visibilité.

Si, actuellement, les Rencontres Théâtres Jeune Public revêtent un caractère indispensable au sein du dispositif « théâtre à l'école », il en sera peut-être tout autrement à l'avenir. Dès lors que la compétence du dispositif « Théâtre à l'école » relève exclusivement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il appartient à cette dernière d'établir les stratégies que vous évoquez pour pérenniser ou modifier le modèle des rencontres.

Quant à la Province de Liège, elle a désormais informé la Fédération Wallonie-Bruxelles des limites de son engagement financier, à remettre – et c'est essentiel – dans la perspective d'une réforme des Provinces, cela fait écho à la question précédente, toujours d'actualité selon la Déclaration de politique régionale, et faisant peser sur l'institution la nécessité de se recentrer sur ses missions avant que d'agir pour le compte d'autrui. En tout état de cause, la Province de Liège est prête à s'adapter et veillera autant que possible à maintenir la qualité et l'originalité

du théâtre jeune public sur son territoire, sous toutes ses formes.

- M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Député provincial Président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Luc NAVET. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial. Je rappelle que vous avez un droit de parole de 2 minutes.
- M. NAVET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Juste une petite remarque à l'égard du projet « théâtre jeune public ». C'est vrai qu'il permet aux compagnies de tourner à l'étranger maintenant il y a des défauts au système que les compagnies elles-mêmes revendiquent depuis des années pour qu'elles soient modifiées.

En fait les spectacles, c'est un jury qui sélectionne les spectacles. Pour les spectacles non sélectionnés, les personnes ont travaillé parfois 6 mois et il est mis au garage.

Donc ce qui est souvent rediscuté, c'est vraiment une belle opportunité de mettre le sujet aussi dans les discussions avec la FWB, c'est dans quelle mesure les centres culturels, puisqu'ils ne peuvent prendre que des spectacles sélectionnés sont dépossédés de leur possibilité de choix.

Je pense que le dispositif a été créé dans les années 70 où il y avait 10 compagnies. Le jury a été créé à la demande de l'enseignement libre parce que pour entrer dans l'école il fallait que l'enseignement catholique puisse vérifier de la moralité des spectacles et aujourd'hui ce jury persiste parce que l'enseignement catholique l'a réclamé. Je pense que ça aussi, ça pourrait être remis en cause.

Je vous remercie pour votre attention.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la quatrième et dernière question référencée 19-20/A13, je donne la parole à Monsieur Didier NYSSEN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
  - M. NYSSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Je suis heureux de participer au stretching de notre Député provincial – Président qui fait de nombreux aller-retour cet après-midi.

Madame la Gouverneur f.f., Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Monsieur le Député-Président, la semaine dernière, la presse locale verviétoise a fait le point sur le projet de rénovation du Grand Théâtre de Verviers. L'échevin de la culture verviétois, Monsieur Chefneux, se félicitait que Liège Métropole ait confirmé un accord de principe sur l'octroi d'une subvention, si je ne me trompe pas, d'un million d'euros. Il annonçait, par ailleurs,

que la Province pourrait consentir un effort complémentaire en faveur de cet important projet de rénovation ?

Je vous sais très attaché à la défense du patrimoine bâti, en particulier quand il s'agit, comme c'est le cas du théâtre de Verviers, d'un bâtiment classé aux caractéristiques rares sur le territoire wallon, puisqu'il s'agit d'un théâtre à l'italienne de style Louis XIV.

Ce projet de rénovation est actuellement, je parle sous le contrôle de notre collègue Maxime Degey, Echevin des travaux, estimé à environ 25 millions et les autorités communales verviétoises sont encore en recherche de financements.

Mes questions sont donc les suivantes : confirmez-vous les affirmations de l'échevin verviétois en charge du dossier quant à l'octroi d'un subside à hauteur d'un million d'euros d'une part, quant à la possibilité de l'octroi d'un subside complémentaire d'autre part ?

Pourriez-vous rappeler les actions essentielles que mène la Province dans la perspective de la sauvegarde du patrimoine ?

Par ailleurs, dans le cadre d'une offre culturelle cohérente et enrichie en province de Liège, quel rôle pourrait jouer le théâtre de Verviers dans ce maillage culturel provincial?

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous voudrez bien apporter.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Je rassure tout le monde, c'est la dernière. Madame la Gouverneur ff, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues,

Monsieur le Conseiller NYSSEN, je me réjouis de vous communiquer une bonne nouvelle en réponse à vos interrogations sur la rénovation et l'avenir du Grand Théâtre de Verviers.

Cependant, en ménageant quelque peu le suspens, permettez-moi tout d'abord de rappeler que le dossier de rénovation du Grand Théâtre de Verviers atteint un montant de 30.000.000 € pour des travaux qui comprennent deux volets bien distincts. Il y a en effet, d'une part, la restauration patrimoniale de la partie classée du bâtiment exceptionnel et d'autre part, les autres travaux d'aménagement envisagés.

Comme vous le soulignez, notre Conseil provincial et Liège Europe Métropole se sont prononcés en faveur d'un subside, par le biais de la supracommunalité, d'un montant d'un million d'euros, dont 507.310 € exactement ont déjà fait l'objet d'une promesse ferme pour la première tranche de mission de l'auteur de projet, la deuxième tranche pour un montant de 492.690 € vous étant proposée aujourd'hui pour validation.

Quant à la Wallonie, elle a confirmé son subventionnement sur la restauration du patrimoine classé via la signature d'un accord-cadre en mai 2017 et ce, pour une intervention de l'ordre de 13 millions d'euros.

D'autre part, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est également positionnée en faveur de de ce projet.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que, selon le décret wallon concernant la restauration du Patrimoine classé, l'intervention provinciale ne peut être inférieure à 4% du coût des travaux éligibles pour une subvention patrimoine.

C'est pourquoi, comme nous disposons à ce jour d'un dossier plus précis, nous avons le plaisir de vous annoncer que ce matin, le Collège a décidé l'octroi d'un soutien financier à hauteur de 631.582,76 € en faveur de la Ville de Verviers pour les travaux de rénovation patrimoniale de cet édifice.

Nous sommes ici dans la continuité des actions de la Province de Liège en la matière. En effet, vous pourrez vous rappeler du soutien provincial apporté à des bâtiments d'importance tels que l'Émulation, l'Opéra, la Collégiale d'Amay, ainsi que sur notre propre Patrimoine classé Saint-Antoine, Musée de la Vie Wallonne, Saint-André, Harzé, Jehay,....

Deux articles budgétaires sont, comme vous avez pu le voir lors de l'approbation du budget 2020, prévus à cet effet.

Quant au partenariat culturel, vu la configuration définie lors du dernier avant-projet présenté, le futur Grand-Théâtre sera tout à la fois un lieu de vie et de culture, un tiers lieu comme aiment à dire certains spécialistes dans un jargon que le citoyen n'entend guère. De plus, une salle extrêmement polyvalente et flexible permettra d'imaginer des collaborations entre la Province et ce nouvel espace verviétois en matière de Culture. Les possibilités offertes par la nouvelle infrastructure seront extraordinaires pour l'arrondissement de Verviers.

Quant au rôle du Grand-Théâtre de Verviers au sein de l'offre culturelle déjà riche et appelée à s'enrichir encore d'outils pertinents sur le territoire de la Province de Liège, il sera de toute évidence un pilier de « notre maison commune » dans la sphère culturelle.

La cohérence et le rôle d'ensemblier sont parmi les priorités que notre institution entend développer comme en témoigne le Schéma de développement territorial. Le champ culturel ne fait pas exception. La mise en réseau et le partenariat sont la toile de fond de projets tels que l'espace dédicacé à la Musique et à la Danse à l'OM ou bien entendu le vaisseau amiral des savoirs sur le site de Bavière, pour ne citer que ces deux chantiers menés par la Province de Liège. Tous ces outils seront opérationnels dans les prochaines années. En 2026, date présumée de réception du Grand-Théâtre, cela permettra, en termes d'équipement, de thématiques abordées, d'approches et de disciplines, une offre diversifiée qui pourra mieux encore résonner avec le nuancier impressionnant des tonalités artistiques de nos créatifs.

L'objectif est commun sur le territoire de la Province de Liège : faire rayonner nos talents et leur offrir des lieux de création, de diffusion et surtout de rencontre avec les publics au sein de lieux protéiformes de vie et de culture.

Attendons donc avec impatience cette conjonction, ce croisement des genres ; ce croisement des publics, ce croisement des disciplines...dont nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir y travailler de concert avec les institutions partenaires au bénéfice de tous les citoyens.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

# VI. Représentation et modification de représentations provinciales

# Document 19-20/061 : Représentation provinciale au sein de l'asbl « Agence du Tourisme des Cantons de l'Est »

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 3 de l'ordre du jour (document 19-20/061).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/062 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Centre Lyrique de la Communauté française - Opéra Royal de Wallonie (O.R.W.) » : remplacement de Madame Caroline LEBEAU, Conseillère provinciale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 4 de l'ordre du jour (document 19-20/062).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### VII. Motion

# Document 19-20/030 : Proposition de motion déclarant l'urgence climatique en Province de Liège.

M. LE PRESIDENT. - Point 5 de l'ordre du jour (document 19-20/030).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. Il a suscité un débat à la suite duquel la motion a été adaptée est c'est par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame la Gouverneur f.f., Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Chers Collègues,

La COP25 de l'ONU, se tient à Madrid jusqu'à demain, vendredi, dans le but d'encourager les gouvernements à accroitre leurs engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre les bouleversements climatiques.

J'ai donc déposé cette motion d'urgence climatique qui est non contraignante mais toute symbolique !

D'autant plus symbolique, que lors de cette COP25, l'indice de Performance Climatique a été dévoilé. Il s'agit d'un classement mondial établi par des ONG environnementales, qui met en lumière les performances des différents pays en matière de lutte contre les changements climatiques. La Belgique fait partie des mauvais élèves.

Elle occupait la 31<sup>ème</sup> place, et dégringole désormais au 35<sup>ème</sup> rang sur 57 pays évalués.

L'année dernière, la Belgique avait gagné une petite place. Elle en perd quatre cette

année. Pour la première fois, notre pays se classe parmi les pays à "mauvais" score climatique.

Compte tenu de l'urgence climatique et environnementale, il est essentiel de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 55 % en 2030.

L'heure d'agir est arrivée, et chaque minute compte. L'année qui va s'ouvrir est déterminante pour réussir la transition écologique, pour changer nos sociétés. C'est notre responsabilité.

Nous devons tous travailler ensemble pour relever les défis que posent les changements climatiques.

Le Bureau a voté cette motion à l'unanimité et j'espère vivement qu'elle le sera également ici au sein du Conseil.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Il y a-t-il une autre demande d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

VIII. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 19-20/063 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Lyrique de la Communauté française – Opéra Royal de Wallonie » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/107 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège – Centre dramatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Centre européen de création théâtrale et chorégraphique » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/108 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège» – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6 à 8 de l'ordre du jour (documents 19-20/063, 19-20/107, 19-20/108) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 19-20/063 ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur, Madame Virginie DEGRAND-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collèques.

Votre première Commission s'est penchée ce mardi sur les documents 19-20/063, 107 et 108 sur les rapports d'évaluation annuels 2018 Relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et ces trois institutions.

Ces 3 rapports n'ont suscité qu'une seule question parmi les membres. Elle concerne le Centre lyrique de la Communauté française-Opéra royal de Wallonie et porte sur le rapport financier qui évoque une incertitude financière quant aux modalités de résorption du mali cumulé sur le long terme. Le membre demande des précisions quant à cette incertitude. Il lui est répondu qu'il serait bon d'interroger à ce propos l'administrateur qui y représente la Province. La Direction générale transversale pourra également répondre à cette question, cette phrase ayant été tirée telle qu'elle du rapport des réviseurs.

Il est rappelé que le déficit de cette structure est historique. Le Député Président rappelle également que la Province apporte à cette institution une contribution certes importante de 237.000 euros mais marginale par rapport global de 17 millions prévus. Il faut néanmoins s'assurer de la pérennité de cette structure malgré ce doute qui pèse sur sa capacité à y parvenir.

Cette résolution a été adoptée par votre première commission par 7 voix pour, 0 contre et 2 absentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. En ce qui concerne les documents 19-20/107 et 108, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur Thomas CIALONE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CIALONE, Conseiller provincial (de son banc).- De mon banc Monsieur le Président. Etant l'administrateur représentant l'institution l'Opéra, je me tiens à la disposition de la Commission éventuellement pour commenter mais, très simplement, les nouveautés apparues dans le financement de cette institution c'est l'intervention du Tax Shelter qui va permettre une nouvelle fois le financement ou refinancement et c'est bien expliqué par la Direction générale, c'est que les prévisions budgétaires permettront notamment de rattraper une partie en tout cas du mali ... (inaudible).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial pour cette excellente information. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/064 : Subsides supracommunaux - Octroi d'une promesse ferme pour trois dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de principe antérieurement : le « Pré-RAVel Ligne 44a » pour Spa/Jalhay, « Rénovation du Grand-Théâtre » pour Verviers, « RAVel de l'Amblève » pour Aywaille/Comblain-au-Pont/Sprimont.

Document 19-20/109 : Subsides supracommunaux - Sélection de projets en vue de l'octroi de subsides supracommunaux dans le cadre de la prolongation des thématiques antérieures pour l'année transitoire 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 19-20/064 19-20/109) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions et remarques, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Madame le Gouverneur faisant fonction, Monsieur le Président, chers Conseillers, chères Conseillères.

En réunion ce mardi 10 décembre, la première Commission a traité les dossiers 19-20/064 et 19-20/109 concernant les subsides supracommunaux octroyés par la Province.

Un Commissaire s'est interrogé sur la distinction faite entre pré-Ravel et Ravel. Le Député-Président a répondu que la Province palliait le plan régional ou interconnectaient d'autres cheminements. Dans le cas du pré-Ravel Spa/Jalhay, c'est donc une interconnexion à un axe principal du RaVel.

Une autre Commissaire s'est interrogée sur le rôle supracommunal du Hall Omnisports de Beyne-Heusay. Elle a notamment relayée la position d'un autre Conseiller réticent au projet. Le Député-Président a répondu que ce hall omnisports rayonnait en dehors de la Commune en question, qu'il est utilisé principalement pour la gymnastique qu'il accueille des sportifs et des spectateurs bien au-delà de la Commune. Il a également rappelé que les différents dossiers sont

analysés dans les Conférences d'arrondissements et bénéficient généralement d'un large consensus.

Enfin, un dernier Commissaire s'est également interrogé sur le caractère supracommunal du subside attribué à « La Passerelle » à Hannut. Le Député-Président a rappelé que le montant du subside est tout relatif : 20.000 € sur un montant total de 3 millions. Il a enfin précisé que l'institution accueille 10 personnes (service résidentiel de nuit pour personnes handicapées adultes) et 15 autres personnes occupant des logements supervisés alentours et que ces personnes ne proviennent notamment de Communes autres que Hannut.

Votre Commission s'est prononcée par 8 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

Nous allons donc scinder ce vote:

**Document 19-20/064**: Subsides supracommunaux - Octroi d'une promesse ferme pour trois dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de principe antérieurement : le « Pré-RAVeL Ligne 44a » pour Spa/Jalhay, la « Rénovation du Grand-Théâtre » pour Verviers, le « RAVeL de l'Amblève » pour Aywaille/Comblain-au-Pont/Sprimont.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 19-20/109** : Subsides supracommunaux - Sélection de projets en vue de l'octroi de subsides supracommunaux dans le cadre de la prolongation des thématiques antérieures pour l'année transitoire 2019.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les dix résolutions.

Document 19-20/065 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival International du Rire de Liège dans le cadre du VOO Rire 2019 », du 14 au 24 octobre 2019.

Document 19-20/066 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Bucolique » dans le cadre de l'édition 2019 du « Bucolique Ferrières Festival », des 23 et 24 août 2019.

Document 19-20/067 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Rythme en Soi » dans le cadre de la création du spectacle Armenia.

Document 19-20/068 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Ville d'Eupen dans le cadre de l'actualisation et réédition du « Petit guide relatif aux plus importants monuments funéraires du cimetière d'Eupen ».

Document 19-20/069 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « EKLO » – Site internet interculturel dans le cadre du projet QUATREMILLE.

Document 19-20/070 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Théâtre Arlequin » dans le cadre de la création du spectacle « Le Frère du Fils Prodigue ».

Document 19-20/071 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Kin Porte le Projet » pour l'organisation de la 5ème édition du « Yes2DayLand Festival », du 30 août au 1er septembre 2019.

Document 19-20/072 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 3 asbl : « 13 rue Roture », « Amonsoli » et « Comptoirs des Ressources Créatives » ainsi que de l'Administration communale d'Oupeye concernant du matériel d'équipement.

Document 19-20/073 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des associations de fait « Compagnie des vents doux », « Compagnie Séraphin», « Compagnie du Radeau », « Les tréteaux du Viosaz », des asbl « Les acteurs de l'ombre » et « le Grandgousier », dans le cadre de la création d'un spectacle pour l'opération « Odyssée Théâtre » – 2ème semestre 2019.

Document 19-20/074 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Liège – Les Chiroux » dans le cadre de l'organisation du Tempo Color 2020, du 8 au 10 mai 2020.

Document 19-20/110 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Arts et Couleurs » dans le cadre de la création théâtrale « Le grand voyage de George Poisson ».

Document 19-20/111: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont », dans le cadre du projet « Commune de Stoumont, les jeunes acteurs d'initiative citoyenne – phase 2 », dans l'axe « extension de territoire » 2019.

Document 19-20/112 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Marchin » – Projet « Grandes questions », dans l'axe « extension de territoire » 2019.

Document 19-20/113 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 4 asbl : « Spray Can Arts », « Centre Culturel de Soumagne », « Creahm » et « Latitude 50 ».

Document 19-20/114 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien complémentaire à l'asbl « Kulturelle Aktion u. Präsenz » aux fins de soutenir le fonctionnement 2019 et plus spécifiquement le projet « Parents-Enfants-Devoirs ».

Document 19-20/115 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre des Marionnettes de Mabotte » – Fonctionnement 2019.

Document 19-20/116 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Soumagne » dans le cadre de divers projets menés en collaboration avec la Commune d'Olne - « extension de territoire » 2019.

Document 19-20/117 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 3 asbl : « Festiv@liège », « Mnema » et « L'An Vert » concernant l'acquisition de matériel d'éclairage, de sonorisation et d'équipement de scène.

Document 19-20/118 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival International du Film Francophone de Namur » dans le cadre de la Caravane du Court, du 9 au 30 mars 2020.

Document 19-20/119 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Panorama » dans le cadre de l'organisation de la 4ème édition du Festival Supervue, du 26 au 27 juillet 2019.

Document 19-20/120 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 14 bénéficiaires dans le cadre du subside de fonctionnement alloué aux institutions privées.

Document 19-20/121 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de 14 institutions culturelles du secteur privé de la Communauté germanophone.

Document 19-20/122 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondi » concernant une aide à l'équipement pour la construction d'un bureau et de sanitaires.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 11 à 33 de l'ordre du jour (documents 19-20/065, 19-20/066, 19-20/067, 19-20/068, 19-20/069, 19-20/070, 19-20/071, 19-20/072, 19-20/073, 19-20/074, 19-20/110, 19-20/111, 19-20/112, 19-20/113, 19-20/114, 19-20/115, 19-20/116, 19-20/117, 19-20/118, 19-20/119, 19-20/120, 19-20/121, 19-20/122) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces 23 documents ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur, Madame Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Nous nous sommes réunis avec la première Commission ce mardi 10 décembre. Un membre de la Commission à poser une question sur le document 19-20/069 sur l'octroi de subvention en matière de Culture – demande de soutien de «EKLO» - site internet interculturel dans le cadre du projet QUATREMILLE.

Un membre de la Commission s'est demandé quel était l'objet réel de l'association, et surtout la pertinence de l'association.

Suite à un entretien avec les membres fondateurs de l'association, Monsieur le Député leur a clairement notifié qu'ils étaient à un tournant de leur existence et qu'ils devaient par après trouver le moyen de se refinancer. A savoir que comme toutes asbl après un certain temps de fonctionnement l'asbl s'essouffle et a besoin d'un coup de punch pour la soutenir mais le but étant bien de ne pas inonder encore plus le regroupement d'infos culturelles, et encore moins de se mettre en concurrence avec des plateformes payantes.

De plus, il est dommage que cette plateforme n'ait pas rencontré le succès escompté, raison pour laquelle une remise en question doit avoir lieu. Le rapport peut avoir l'air très court suite à la longue discussion qui a eu lieu mais c'était fort répétitif.

Un membre de la Commission a posé une question sur le document 19-20/073 concernant  $20.000,00 \in à l'asbl « Le Comptoir des Ressources Créatives » pour l'acquisition de matériel culturel à savoir : un kit sonorisation, deux écrans de projection, une pompe à bières, un lave-vaisselle, un vélo cargo, une remorque, une machine de découpe laser CNC.$ 

Le membre a demandé ce qu'était une machine de découpe laser CNC, et pour quelle utilité ? Et pourquoi subsidié une pompe à bières et un lave-vaisselle.

Le Député a répondu qu'il s'agissait d'un projet collectif avec une multitude d'activités de tous types, allant de la boulangerie à de l'art, il convie d'ailleurs tout Conseiller à aller y jeter un œil, car il s'agissait d'un très chouette projet, et que les membres pourraient poser la question de l'utilité de la machine de découpe laser avec les membres de la collectivité vu qu'il s'agit d'un lieu collectif, fort en échanges culturels et très intéressant.

Je tiens par ailleurs à féliciter Monsieur Gillard pour être venu à ce Conseil de fin d'année en vélo et qu'il soit prudent sur le retour.

Pour les votes, pour les documents 065 jusqu'à 068, il y a 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention. Pour le document 069 concernant «EKLO», il y avait 7 voix pour, 0 contre et 3 abstentions, et pour les documents de 070 à 074, plus 110 à 122, on va y arriver, il y avait 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces 23 documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les 23 résolutions.

Document 19-20/075 : Octroi de subventions en matière de Relations internationales, institutionnelles et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Cinélabel Films» pour l'organisation de la 4ème édition du Festival international du Film de Comédie de Liège, du 6 au 10 novembre 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 34 de l'ordre du jour (document 19-20/075).

Ce document a été soumis à l'examen des première et deuxième Commissions. En première Commission, ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

En deuxième Commission, ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Catharina CRAEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CRAEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La deuxième Commission s'est réunie ce mardi 10 décembre. Le document 19-20/075 concernant l'octroi de subventions en matière de Relations internationales, institutionnelles et d'Affaires sociales a soulevé quelques questions.

Une Commissaire demandait pourquoi ce point était en même temps à l'ordre du jour de deux Commissions : la première et la deuxième.

On a répondu que cette demande concernait bien 2 aspects différents : l'aspect culturel puisqu'il s'agit d'un festival international du film mais également d'un aspect social en prenant l'exemple d'une projection gratuite en audiodescription qui s'adresse à un public malvoyant.

Une deuxième question concernait la répartition des charges budgétaires pour les deux Commissions qui s'élève à un total de 31.996,50 €.

On a répondu que la première Commission « Culture » prenait en charge 30.000 € et la deuxième Commission le restant, c'est-à-dire 1.996,50 €.

Le résultat du vote était le suivant : 8 pour, 0 contre et 2 abstentions.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première et de la deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/039 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Motor Club de Huy » dans le cadre de l'organisation du Rallye du Condroz à Huy, les 2 et 3 novembre 2019 – Convention à conclure portant sur les éditions 2019 à 2021.

Document 19-20/076 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ladies Liège Panthers » dans le cadre du développement du projet sportif en faveur de la post-formation des jeunes joueuses de basket durant la saison sportive 2019-2020.

Document 19-20/077 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RC Pesant CL » – Fonctionnement annuel 2019.

Document 19-20/078 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Benjamin RIGA (Association de fait « Comité provincial liégeois de Basket-ball ») pour le développement de projets sportifs en faveur de la formation et du perfectionnement des arbitres de basket-ball durant l'année 2019 – Convention

#### de subventionnement.

Document 19-20/079 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Belgium Biathlon » - Fonctionnement 2019.

Document 19-20/080 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Old Club de Liège – Hockey », dans le cadre de la réalisation des activités de l'asbl durant l'année 2019.

Document 19-20/081 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ligue Francophone de Handball » pour le développement d'un projet en faveur du perfectionnement des jeunes joueurs et de la formation des arbitres de handball durant la saison sportive 2019-2020 – Convention de subventionnement.

Document 19-20/123 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Ville de Hannut dans le cadre de l'organisation de la « CrossCup de Hannut – Grand Prix de la Province de Liège » et « Les Étoiles de demain de la Province de Liège » – Convention à conclure portant sur les éditions 2020 à 2022.

Document 19-20/124 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Sports 4000 » dans le cadre de l'organisation de la 2ème Édition du Legia indoor Challenge de la Province de Liège, les week-ends entre le 21 décembre 2019 et le 5 janvier 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- les points 35 à 43 de l'ordre du jour (documents 19-20/039, 19-20/076, 19-20/077, 29-20/078, 19-20/079, 19-20/080, 19-20/081, 19-20/123, 19-20/124) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Les documents 19-20/039, 076 et 123 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Serge CAPPA, à nous faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale, mes chers Collègues.

Ce mardi 10 décembre, votre deuxième Commission a examiné les rapports relatifs à l'adoption d'octrois de subventions en matière de sport, à savoir les documents que vous venez de citer.

Sur le document 19-20/039 – Demande de soutien de l'asbl « Motor Club de Huy » dans le cadre de l'organisation du Rallye du Condroz à Huy, les 2 et 3 novembre 2019, une question a été posée par un Commissaire, le point ayant été reporté précédemment, qui demande quelle est la phrase qui a été supprimée par rapport à la version antérieure ?

Il lui est répondu que c'est à l'article 5 et qu'il n'y a plus de règlement.

Deux autres interrogations et réflexions ont été faites sur l'utilisation du fonds de réserve et en quoi le projet participe-t-il à la pratique du sport ?

Votre deuxième Commission vous propose d'adopter le document 19-20/039 par 7 voix pour et 4 abstentions. Pas de contre.

Sur le document 19-20/076 - demande de soutien de l'asbl « Ladies Liège Panthers », un Commissaire demande en quoi consiste le projet ? Il lui est répondu que c'est de permettre aux jeunes filles de pratiquer le sport de haut-niveau tout en continuant leurs études. Il est précisé qu'il y a un budget spécifique pour l'Académie. 6 filles sont concernées, 2 fréquentent la Haute Ecole et 4 à l'Université.

Votre deuxième Commission vous propose d'adopter le document par 9 voix pour et 3 abstentions.

Et enfin sur le document 19-20/123 - demande de soutien de la Ville de Hannut dans le cadre de l'organisation de la « CrossCup de Hannut – Grand Prix de la Province de Liège » et «Les Étoiles de demain de la Province de Liège» - convention à conclure portant sur les éditions 2020 à 2022, un Commissaire demande pourquoi on augmente le subside de 25 % ?

Il lui est répondu que c'est en compensation du chapiteau qui était précédemment mis à disposition. Il est aussi demandé pourquoi les comptes 2018 ne se trouvent pas dans le document. Il est répondu qu'ils seront communiqués ultérieurement et de préférence avant la réunion du Conseil.

(Monsieur CAPPA interroge à haute voix Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente)

M. CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Ca a été fait ?

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-Présidente (de son banc).- Oui!

M. CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Extraordinaire!

Donc, votre deuxième Commission vous propose d'adopter le document 19-20/123 par 7 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. En ce qui concerne les six autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter comme suit : 9 voix pour et 3 abstentions pour les documents 19-20/077 à 081 et 8 voix pour et 3 abstentions pour le document 19-20/124.

En ce qui concerne le document 19-20/124, je précise que Madame Anne THANS-DEBRUGE n'a pas participé au vote en Commission et ne participera pas au vote qui va suivre.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non. Nous allons donc scinder le vote 19-20/039 des 8 autres documents :

**Document 19-20/039** - Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Motor Club de Huy » dans le cadre de l'organisation du Rallye du Condroz à Huy, les 2 et 3 novembre 2019 – Convention à conclure portant sur les éditions 2019 à 2021.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS et le groupe MR

Qui est contre? Le groupe PTB

Qui s'abstient? Le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne les 8 autres documents :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 19-20/082 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – 2Demande de soutien de l'asbl « Cité de l'Espoir » dans le cadre de l'achat d'un « rollfiets » (vélo électrique adapté).

Document 19-20/083 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège.

Document 19-20/084 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de « Frauenliga VoG. » – Organisation d'une garderie d'enfants.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- les points 44 à 46 de l'ordre du jour (documents 19-20/082, 19-

20/083, 19-20/084) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/085 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Association des Généralistes de l'Est Francophone de la Belgique » (AGEF), dans le cadre de l'achat de deux véhicules.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 47 de l'ordre du jour (document 19-20/085).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/086 : ECETIA Intercommunale : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2019.

Document 19-20/087 : ECETIA Finances : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2019.

Document 19-20/077 : SPI : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2019.

Document 19-20/089 : RESA : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2019.

Document 19-20/090 : NEOMANSIO : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2019.

Document 19-20/091 : A.I.D.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2019.

Document 19-20/092 : CILE : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2019.

Document 19-20/093 : INTRADEL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2019.

Document 19-20/094 : INTRADEL : Assemblée générale extraordinaire fixée au 19 décembre 2019.

Document 19-20/095 : ENODIA : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 20 décembre 2019.

Document 19-20/096 : CHR Citadelle : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 20 décembre 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- les points 48 à 58 de l'ordre du jour (documents 19-20/086, 19-20/087, 19-20/088, 19-20/089, 19-20/090, 19-20/091, 19-20/092, 19-20/093, 19-20/094, 19-20/095, 19-20/096) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission

Ces onze documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 5 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA

- M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Simplement pour justifier notre vote, on va s'abstenir sur l'ensemble des ordres du jour qui sont soumis où il y a un point, un plan stratégique, nous ne partageons pas ces plans stratégiques-là. Pour le point sur ENODIA, il y a un point « nomination » donc on s'abstiendra aussi.
- M. LE PRESIDENT.- Alors, si tel est le cas, je vous propose d'abord de voter sur le **document 19-20/095** « ENODIA Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 20 décembre 2019 » :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé pour les autres intercommunales ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces 10 documents ? Le groupe PS, le groupe MR et le groupe CDH-CSP

Oui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB et le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 19-20/097 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Provinces Wallonnes » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 59 de l'ordre du jour (document 19-20/097).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Madame Assia MOUKKAS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MOUKKAS, Rapporteur (à la tribune). - Merci Monsieur le Président.

Lors de la réunion de la troisième Commission mardi, il y a le rapport d'évaluation annuel de l'Association des Provinces Wallonnes qui a relevé deux remarques. Un Commissaire d'abord s'interroge sur la possibilité de fournir des formations aux Conseillers provinciaux et assiste sur l'importance de les faire et de proposer surtout aux niveaux Conseillers dans les matières du budget.

Le Député a répondu que c'est tout à fait opportun et qu'il relayera cette suggestion aux instances de l'APW.

Un autre Commissaire demande aussi d'avoir plus d'éclaircissement à propos du rôle et le travail de l'APW. Il propose d'inviter un représentant de l'Association des Provinces Wallonnes pour présenter le travail effectué par cette asbl. Le Député lui a répondu qu'il n'y a pas de problème car il centralise les questions et les demandes à propos de ce point et qu'il va relayer aussi au Député-Président car cela fait partie de ses compétences.

Donc cette résolution est adoptée par 7 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/098 : Subsides d'équipement touristique – Modifications d'affectations et/ou prolongations de délais de justification jusqu'en 2021 pour certaines subventions portant sur les années 2012, 2015, 2016, 2017 et 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 60 de l'ordre du jour (document 19-20/098).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Oui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/099 : Octroi de subventions en matière de Culte et de Laïcité – Demande de soutien de l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » – Fonctionnement 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 61 de l'ordre du jour (document 19-20/099).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/100 : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de 4 SSV 4x4 utilitaires et de six sondes de prélèvement d'échantillons de terre agricole pour la Station provinciale d'Analyses agricoles de Tinlot.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 62 de l'ordre du jour (document 19-20/100).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 19-20/101 : Programme triennal des travaux subsidiés par la Région wallonne – Années 2019 à 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 63 de l'ordre du jour (document 19-20/101).

Ce point a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/102 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et d'Environnement – Demande de soutien de la Commune de Jalhay pour l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage et d'une aire de convivialité à Jalhay, situé au rond-point de Tiège N629 - 640.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 64 de l'ordre du jour (document 19-20/102).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEGEY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Effectivement, la quatrième Commission a étudié le document 19-20/102. Il y a une

question d'une Commissaire à propos de l'aménagement de ce parking d'écovoiturage puisque, pour ceux qui connaissent la région, quelques centaines de mètres plus loin, existe un autre parking d'écovoiturage. Il a simplement été répondu durant notre Commission, pour ceux encore une fois qui connaissent la région, que le premier parking d'écovoiturage sert plus aux personnes qui viennent de Francorchamps et qui montent sur l'autoroute tandis que celui qu'on va faire ici, du côté de Tiège, servira plutôt à desservir des usagers qui viennent de Spa.

Votre 4ème Commission a adopté ce document à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/103 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Rebonds » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/104 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/105 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Compas Format » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 65 à 67 de l'ordre du jour (documents 19-20/103, 19-20/104, 19-20/105) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois

documents? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/106 : Adoption des contrats d'objectifs des établissements d'enseignement secondaire (1ère phase) : École Polytechnique de Verviers, École Polytechnique de Huy et Athénée Guy Lang de Flémalle.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 68 de l'ordre du jour (document 19-20/106).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Serge CAPPA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur faisant fonction étant présente, je me permets de la saluer, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Donc, ce lundi 9 décembre, votre cinquième Commission a examiné l'adoption des contrats d'objectifs des établissements d'enseignement secondaire, du moins dans sa première phase, à savoir l'Ecole Polytechnique de Verviers, l'Ecole Polytechnique de Herstal, l' Ecole Polytechnique de Huy et Athénée Guy Lang de Flémalle. Le document 19-20/106 comme on vient de nous le rappeler.

Après une présentation PowerPoint de ces contrats d'objectifs qui sont établis pour 6 ans, un Commissaire exprime un ressenti en se posant la question de savoir si finalement ce plan de pilotage, comme beaucoup d'autres choses, est pertinent au vu de la lourdeur administrative de celui-ci.

Il s'inquiète aussi de la charge supplémentaire mise sur le dos des enseignants. Il lui est précisé que l'intérêt de ce plan est de permettre d'obtenir la photographie de l'établissement.

Un autre Commissaire pose la question de savoir quelle est la fréquence d'actualisation de ce plan ? Il est répondu qu'il y a d'abord une évaluation annuelle pour pouvoir l'adapter si nécessaire, ensuite une évaluation par les DCO - question : tout le monde sait ce que c'est un DCO ? Délégué au Contrats d'Objectifs, je me doutais qu'il y avait une petite interrogation à ce niveau-là!, et ce, au bout de trois ans et l'évaluation finale sera faite au bout des 6 ans.

Le point est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions et pas de voix contre.

Merci.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, Madame la Gouverneur faisant fonction,

Madame la Députée BRODURE, le PTB va voter contre ces contrats d'objectifs même si vous y êtes contrainte de manière décrétale car le problème de la démarche autour de ces plans de pilotage, c'est qu'elle ne permet pas de faire une analyse systémique des causes qui sont à l'origine des difficultés rencontrées par tel ou tel établissement.

Les conseillers pédagogiques sont bien prévus pour aider les équipes à établir des diagnostics et à mettre en place des mesures adéquates mais il leur est explicitement demandé d'écarter toute tentative de donner une explication qui prendrait en compte une analyse globale de notre enseignement.

Et les solutions proposées doivent impérativement rester au niveau de l'école concernée. Cela mènera surtout à mettre plus de pression sur les enseignants eux-mêmes. Ceux-ci seraient considérés comme responsables en cas d'échecs, c'est-à-dire si les objectifs ne sont pas atteints et le risque de sanction est bien réel mais on ne peut pas demander à un professeur d'améliorer le niveau de sa classe si on continue à lui imposer des classes surpeuplées dont certains élèves avec des troubles d'apprentissage, c'est typique d'une approche néo-libérale, on responsabilise chaque individu et il n'est pas question de remettre le système en tant que tel et surtout, sans financement insuffisant, là je ne vous apprends rien sur le financement insuffisant de notre enseignement.

Pas étonnant quand on sait que la précédente Ministre de l'Enseignement a engagé McKinsey, une boîte de consultance privée et liée à des entreprises privées comme Total, BNP Paribas, Nestlé etc, pour ce chantier énorme de réforme scolaire qui est le Pacte d'Excellence.

D'ailleurs, il est étonnant que dans la délibération qui est soumise au vote aujourd'hui, on n'en mentionne guère ce nom Pacte de non Excellente, pour reprendre les mots d'un ancien échevin socialiste de la Ville de Liège que vous devez connaître Mme BRODURE.

Vous l'avez compris donc, quel que soit le contenu de ces plans de pilotage, le PTB a une position de principe contre ces nouveaux instruments managériaux qui sont mis en place pour contraindre les enseignants à atteindre des mauvais objectifs budgétaires, d'où notre votre contre donc.

Mais j'aimerais également attirer l'attention des Conseillers provinciaux sur le fait que l'histoire racontée dans la délibération, je cite : « d'une démarche très largement participative » est fausse. Alors que d'autres pouvoirs organisateurs ont fourni aux organisations syndicales les documents complets des plans de pilotage, le PO de la Province s'est limité à une présentation synthétique en Commission paritaire. Je vous demande donc Mme BRODURE si ce qui nous est soumis aujourd'hui a reçu formellement, ou pas, l'approbation des organisations syndicales ?

C'est une question. Et pouvez-vous par ailleurs nous fournir les textes complets des différents plans de pilotage qui sont censés accompagner les tableaux d'objectifs qui sont dans la délibération ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres interventions?

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (de son banc).- Les organismes syndicaux se sont abstenus... (Inaudible).

M. LE PRESIDENT.- Madame la Députée, permettez-moi de vous demander de venir à la tribune pour répondre ainsi ce sera plus compréhensible pour tout le monde. Merci.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- En organe de gestion, quand nous en avons parlé en COPALOC, effectivement, les organismes syndicaux ont effectivement relevé certains points, nous avons abordé certains sujets par rapport à ces contrats d'objectifs et par rapport à ces plans de pilotage. Maintenant, vous dire dans le détail tout ce qui a été, je préfère vous envoyer les réponses, si vous voulez bien, par écrit, ce sera peut-être plus facile.

M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Ma question est : est-ce que les organismes syndicaux ont approuvé ces plans ?

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Ils n'ont pas approuvé, je l'ai dit tout à l'heure, ils se sont abstenus. C'est dans une démarche constructive hein, on les construit ensemble!

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Quelqu'un d'autre souhaite-til intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission? Le groupe PS et le groupe MR

Qui est contre? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/125: Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de l'IPES de Hesbaye » dans le cadre de la participation de l'IPES de Hesbaye au championnat du monde interscolaire de football en Serbie, du 5 au 14 avril 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 69 de l'ordre du jour (document 19-20/125).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marc DELREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NAVET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègue. Vous avez remarqué, je ne suis pas Marc DELREZ, donc je vais donc lire le texte que mon camarade a laissé à votre intention.

Votre cinquième Commission, Mesdames et Messieurs, s'est réunie ce lundi 9 décembre dernier pour débattre du document 19-20/125 concernant l'octroi de subvention en matière d'enseignement - Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de l'IPES de Hesbaye » dans le cadre de la participation de l'IPES de Hesbaye au championnat du monde interscolaire de football en Serbie, du 5 au 14 avril 2019 ».

Une Commissaire intervient pour demander si la compétition interscolaire en question était ouverte à des élèves de sexe féminin, ou si elle était réservée aux garçons.

Il lui est répondu que tout le monde pouvait s'inscrire en théorie mais que, dans la pratique, seules des inscriptions d'équipes de garçons ont été enregistrées, de sorte qu'il s'est agi d'une compétition de football masculin, aucun tournoi féminin n'ayant pu être organisé faute de participantes.

La Conseillère justifie son intervention en expliquant son souci de veiller au caractère genré du budget provincial. On serait surpris de constater l'ampleur des disparités dans les montants investis si, comme elle est en train de le faire, on s'appliquait à examiner l'ensemble du budget au regard de ce critère. Elle se dit certaine que jamais la volonté politique n'a existé de créer des discriminations de ce point de vue, et que c'est justement pour cela que l'exercice se révèle très utile, parce qu'il fait apparaître des inégalités là où on ne les soupçonnait pas.

Cela dit, dans le cas d'espèce, elle ne remet pas du tout en question le principe de la participation de l'IPES de Hesbaye au championnat du monde interscolaire de football en Serbie, car cela rencontre tout à fait les priorités établies pour la section « Sport-étude ».

Lors du vote qui intervient ensuite, le point est adopté par 11 voix pour, soit l'unanimité des votants.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

# XII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019

M. LE PRESIDENT. - Point 70 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

## XIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 30 janvier 2020 à 16H30.

Avant de nous quitter, je vais demander à Madame la Directrice générale de remercier en notre nom les élèves de l'IPES de Hesbaye pour leur gentil cadeau d'aujourd'hui et je vous invite à partager, entre nous, le traditionnel verre de l'amitié qui marque la fin de nos travaux pour cette année.

Je vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année, bonnes fêtes à toutes et tous. Merci beaucoup.

Et notre collègue Astrid BASTIN nous a apporté de la bûche pour profiter de ce petit verre de l'amitié, on l'en remercie vivement.

(Applaudissements)

La réunion publique est levée à 18H15